

LE 8 AVRIL 2024

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Le conseil de la municipalité de Hatley siège en assemblée ordinaire, ce lundi 8 avril 2024 à 19h, présidée par M. Pierre Côté, maire et à laquelle assistent :

Les conseillers M. Éric Hammal, M. Gilles Viens, M. Jean-Sébastien Bouffard, M. Guy Massicotte et les conseillères Mme Valérie Desmarais et Mme Chantal Montminy.

Assiste également à l'assemblée M. Justin Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 2 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2024-044**

Il est proposé par le conseiller M. Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique du lundi 8 avril 2024 à 19h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 2024

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Transfert du chemin Lord – Autorisation des signataires

5.2 Nomination des patrouilleurs nautiques

5.3 Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usagers

5.4 Demande d'aide financière- Club de Conservation du Lac Massawippi

5.5 Renouvellement de l'assurance groupe – Groupe SFGT

5.6 Dépôt d'une demande d'aide financière – Conseil Sport Loisir de l'Estrie

5.7 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

5.8 Modification des heures d'ouverture du bureau municipal

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Acceptation soumission abat poussière pour la saison 2024

6.2 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (Volet PPA-CE)

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Attribution d'un numéro d'immeuble – Lot 6 493 374, route 143

7.2 Attribution d'un numéro d'immeuble – Lot 4 665 918, chemin du Domaine-Hatley

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mars 2024

8.2 Constat d'infraction – Immeuble situé au 445, chemin de la Baie-Woodland

8.3 Constat d'infraction – Immeuble situé au 831, chemin Taylor

- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 Adjudication du contrat pour la vidange des fosses septiques
 - 9.2 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)
 - 9.3 Participation au Défi Pissenlit
- 10. LOISIRS et CULTURE**
 - 10.1 Aucun
- 11. FINANCES**
 - 11.1 Rapport de délégation de compétence
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
 - 11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement préliminaire au 31 mars 2024
- 12. DIVERS**
 - 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 2024

**Résolution
2024-045**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 mars 2024 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Transfert du chemin Lord – Autorisation des signataires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 2022-134 acceptant le transfert du chemin Lord;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu l'autorisation de la CPTAQ pour l'aliénation et le lotissement dudit chemin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé au lotissement du chemin Lord portant dorénavant le numéro de lot 6 532 656;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 2022-137 mandatant Me Janik Branchaud pour la préparation des documents légaux liés au transfert;

La conseillère Chantal Montminy s'abstient de participer aux délibérations.

**Résolution
2024-046**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser le maire M. Pierre Côté et le directeur général M. Justin Doyle à signer les documents légaux liés au transfert, au nom de la municipalité.

Adoptée 5 voix pour et 1 abstention.

5.2 Nomination des patrouilleurs nautiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité de Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi et la rivière Tomifobia;

CONSIDÉRANT QUE les patrouilleurs nautiques, Maxime Champoux, David Côté, Cédrick Dubé, Gabriel Proulx, Jules Côté et Julianne Elias sont embauchés pour la saison 2024 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi et la rivière Tomifobia;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres, et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - *Règlement sur les bouées privées*
 - *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

Résolution 2024-047

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, appuyé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu que les patrouilleurs nautiques Maxime Champoux, David Côté, Cédrick Dubé, Gabriel Proulx, Jules Côté et Julianne Elias soient nommés inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2024.

Qu'une demande sera faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que les patrouilleurs soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci.
Adopté à l'unanimité.

5.3 Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usager

CONSIDÉRANT QUE le Règlement concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées prévoit la nomination de préposés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit par résolution nommer ses préposés;

Résolution 2024-048

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents, de nommer Mme Shona Hartog, M. Justin Doyle et M. Vincent Drouin-Landry, à titre de préposés à l'émission des certificats d'usager;

Que M. Justin Doyle soit nommé au titre de préposé chargé de l'application du règlement numéro 2023-01.

Adopté à l'unanimité.

5.4 Demande d'aide financière Club de Conservation du Lac Massawippi

Résolution 2024-049

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accorder une aide financière de 800 \$ au Club de conservation du lac Massawippi pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution
2024-050**

5.5 Renouvellement de l'assurance groupe – Groupe SFGT

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu de procéder au renouvellement de l'assurance collective avec les Services financiers G. Thibeault (2010) Inc. La diminution des primes est de 7,8 % à compter d'avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution
2024-051**

5.6 Dépôt d'une demande d'aide financière – Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et résolu d'autoriser l'adjointe administrative, Mme Shona Hartog, à signer la demande d'aide financière auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'embauche d'un(e) animateur(trice) de camp de jour pour un enfant ayant des besoins particuliers.

Adopté à l'unanimité.

5.7 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**Résolution
2024-052**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le

développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adopté à l'unanimité.

5.8 Modification des heures d'ouverture du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a remarqué une diminution de l'achalandage physique au bureau municipal en milieu de semaine;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réserver une plage horaire pour les réunions et formations destinées à l'ensemble de l'équipe administrative;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre en place un nouvel horaire temporairement pour évaluer les impacts sur la productivité de l'équipe administrative;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité évaluera également les impacts sur le service à la clientèle;

Résolution 2024-053

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu que le bureau municipal soit fermé au public le mercredi avant-midi entre 9 h 00 et 12 h 00 à partir du 22 mai 2024. Les heures d'ouverture du bureau municipal seront toujours de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, du lundi au jeudi, à l'exception du mercredi. Le bureau sera également ouvert de 9 h 00 à 12 h 00 le vendredi entre la Journée nationale des patriotes et la Fête du travail.

Et

Que les heures d'ouverture du bureau municipal soient réévaluées par le conseil municipal au début du mois de septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Acceptation soumission abat poussière pour la saison 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour l'épandage d'environ 115 000 litres de calcium liquide à 35 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 26 mars 2024 dernier en présence d'aucun des fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées dans les délais, à savoir :

Fournisseur	Prix	
	Au litre	Total
Multi Routes inc.	0,395 \$	45 425,00 \$
Somavrac C.C. inc.	0,4310 \$	49 565,00 \$
Les Entreprises Bourget inc.	0,46 \$	52 900,00 \$

**Résolution
2024-054**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'adjuger le contrat à Multi Routes Inc. pour l'achat et l'épandage d'environ 115 000 litres de calcium liquide à 35 % à 0,395 \$ le litre, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

**6.2 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale
(Volet PPA-CE)**

**Résolution
2024-055**

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et résolu de demander une subvention de 20 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) afin de permettre l'entretien et le reprofilage de fossés sur les chemins Keeler, des Cerfs, Côté, de la Station, Perreault et Vaillancourt.

Adopté à l'unanimité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Attribution d'un numéro d'immeuble – Lot 6 493 374, route 143

CONSIDÉRANT QUE, sans numéro d'immeuble, un résident ne peut avoir accès aux services de communication, tels que le téléphone et/ou l'électricité;

CONSIDÉRANT la distance actuelle entre les résidences existantes;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'attribuer des numéros d'immeubles dans un ordre numérique afin d'optimiser les délais de réponse pour les services d'urgence;

**Résolution
2024-056**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'attribuer le numéro d'immeuble 2250 au lot 6 493 374 situé sur la route 143.

Une lettre sera transmise au propriétaire dans le but de l'informer et de lui fournir les explications nécessaires.

La municipalité avisera les services d'urgence et procèdera à l'installation d'une plaque réfléchissante portant le numéro d'immeuble à l'entrée dudit lot.

Adopté à l'unanimité.

7.2 Attribution d'un numéro d'immeuble – Lot 4 665 918, chemin du Domaine-Hatley

CONSIDÉRANT QUE sans numéro d'immeuble, un résident ne peut avoir accès aux services de communication tels que le téléphone et/ou l'électricité;

CONSIDÉRANT la distance actuelle entre les résidences existantes;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'attribuer des numéros d'immeubles dans un ordre numérique afin d'optimiser les délais de réponse pour les services d'urgence;

**Résolution
2024-057**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'attribuer le numéro d'immeuble 14 au lot 4 665 918 situé sur le chemin du Domaine-Hatley.

Une lettre sera transmise au propriétaire dans le but de l'informer et de lui fournir les explications nécessaires.

La municipalité avisera les services d'urgence et procèdera à l'installation d'une plaque réfléchissante portant le numéro d'immeuble, à l'entrée dudit lot.

Adopté à l'unanimité.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mars 2024

Le directeur général dépose le rapport cumulatif d'émission des permis pour la période se terminant en mars 2024. Pour la période visée, 1 permis de construction a été délivré pour une valeur de 400 000 \$, 7 permis de rénovation/modification pour une valeur de 720 000 \$ et 3 permis pour la catégorie garage et piscine pour un montant de 55 000 \$ et 1 permis dans la catégorie autre.

8.2 Constat d'infraction – Immeuble situé au 445, chemin de la Baie-Woodland

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis d'infractions ont été envoyés relativement à la propriété sise au 445, chemin de la Baie Woodland;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces avis abordaient notamment la présence de nuisances sur le terrain, dont l'entreposage de ferraille, en contravention avec le Règlement numéro 2028 concernant les nuisances de la municipalité de Hatley;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection du 16 août 2023 révèle qu'aucun correctif n'a été apporté et que les nuisances sont encore présentes sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'article 31 du Règlement sur les nuisances prévoit que quiconque contrevient au règlement est passible d'une amende minimale de 200 \$ pour une première infraction, pour une personne physique;

**Résolution
2024-058**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, appuyé par la conseillère Valérie Desmarais et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'autoriser l'émission de constats d'infraction pour les infractions relatives aux nuisances commises au 445, chemin de la Baie Woodland;

DE mandater la firme d'avocats Cain-Lamarre pour la préparation desdits constats d'infraction ainsi que des préavis de demande d'ordonnance afin d'enjoindre le propriétaire de procéder au nettoyage du terrain afin de retirer les nuisances et pour effectuer les représentations nécessaires à la Cour municipale, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Constat d'infraction – Immeuble situé au 831, chemin Taylor

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'abattage ont été effectués sur l'immeuble sis au 831, chemin Taylor sur une superficie de 5 648 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a effectué ou fait effectuer ces travaux sans avoir obtenu au préalable les autorisations requises;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1.1 du Règlement sur les permis et certificats de la municipalité stipule que toute personne désirant procéder à l'abattage d'arbres doit, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2 de ce règlement stipule que toute personne qui agit en contravention dudit règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 500 \$, plus les frais, pour une personne physique;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'abattage d'arbres qui ont été effectués contreviennent aux dispositions du Règlement de Zonage;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.2 du règlement de zonage, le montant des amendes en matière d'abattage d'arbres doit être déterminé selon l'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 233.1 de la L.A.U. stipule que l'abattage d'arbres sur une superficie inférieure à un hectare est sanctionné par une amende d'un montant minimal de 2 500 \$, auquel s'ajoute un montant minimal de 500 \$ et maximal de 1 000 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Olivier Besner, ingénieur forestier, a établi que le nombre d'arbres abattus illégalement est de 213;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.16.8.2 du Règlement de zonage stipule que tout arbre abattu illégalement doit être remplacé par un arbre d'au moins 5cm de diamètre;

**Résolution
2024-059**

Il est proposé le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, appuyé par le conseiller Éric Hammal, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'autoriser l'émission de constats d'infraction pour les infractions commises au 831, chemin Taylor;

D'exiger le remplacement des arbres abattus illégalement;

DE mandater la firme d'avocats Cain-Lamarre pour la préparation desdits constats d'infraction ainsi que des préavis de demande d'ordonnance afin d'enjoindre le propriétaire de procéder au remplacement des arbres abattus illégalement et pour effectuer les représentations nécessaires à la Cour municipale, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Adjudication du contrat de vidange des fosses septiques pour 2024

**Résolution
2024-060**

Il est proposé par le conseiller le conseiller Gilles Viens, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adjuger le contrat à Solutions Environnementales 360 Québec Ltée pour la vidange des fosses septiques sur notre territoire pour l'année 2024.

La vidange sera de 225,00 \$ l'unité pour une vidange sélective de 750 à 850 gallons;
260,00 \$ l'unité pour une vidange sélective de 1 000 à 1 500 gallons;
250,00 \$ pour la vidange complète d'une fosse de 750 à 850 gallons;
300,00 \$ pour une fosse scellée de 1 000 à 1 500 gallons.

Pour un total estimé de 21 685,00 \$, plus taxes.

En plus du coût de la vidange, le coût de la disposition sera facturé selon la politique en vigueur à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solide de la région de Coaticook (RIGDSC). Les montants totaux seront refacturés aux propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

9.2 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

**Résolution
2024-061**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents d'entériner le dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de

gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) tel que déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le résultat pour l'année 2023 est un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 268 350 \$.

Adopté à l'unanimité.

9.3 Participation au Défi Pissenlit

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les pissenlits sont parmi les premières fleurs à éclore et représentent donc une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour la survie des pollinisateurs après la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et qu'ils subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts liés aux changements climatiques;

Résolution 2024-062

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la municipalité participe à la campagne de *Défi pissenlits* lancé à l'échelle du Québec, officiellement le 9 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

10. LOISIR ET CULTURE

10.1 Aucun

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 1 154,23 \$ pour le mois de mars 2024.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 4 mars 2024;

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu :

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de mars 2024 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 9, 16, 23 et 30 mars pour un montant total de 17 331,74 \$.

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 10 625 au chèque 10 643 pour un montant de 196 458,50 \$ et 20 dépôts directs pour un montant de 81 293,44 \$;

Résolution 2024-063

Numéro d'écriture	Numéro chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202400135	10625	HYDRO QUÉBEC	Électricité pompage, éclairage, bât	4 507,01 \$
137	10626	9067-7295 QUÉBEC INC (B. STODDARD)	Contrat déneigement et chargeuse	42 365,24 \$
139	10627	MINISTÈRE DU REVENU	Remises de l'employeur	8 176,74 \$
140	10628	RECEVEUR GENERAL	Remises de l'employeur	2 826,58 \$
142	10629	LES ENTREPRISES ROGER BOISVERT	Contrat système d'alarme	183,96 \$
143	10630	BELL CANADA	Appels sans frais et réparation	799,86 \$

144	10631	FONDS D'INFORMATION	Avis mutation	10,00 \$
147	10632	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	55,45 \$
148	10633	QUADIENT CANADA LTD	Contrat timbreuse	201,37 \$
149	10634	GROUPE FINANCIER EMPIRE	Remises de l'employeur	1 558,53 \$
150	10635	COMBEQ	Congrès	891,06 \$
156	10636	MINISTRE DES FINANCES	Service de la SQ 1/2	120 073,00 \$
158	10637	EXCAVATION A. BARRETTE	Transport de gravier	2 696,17 \$
164	10638	ANNIE BREault	Plaisirs d'hiver - Tire sur neige	229,95 \$
167	10639	STUART WEBSTER	CCU et comité paysage	65,00 \$
169	10640	GILLES ROY	Entretien du chemin Wilson	496,50 \$
170	10641	MATREC	Collecte de conteneurs	7 435,92 \$
171	10642	GESTION E.R.D.G INC.	Couvre sièges camion	436,91 \$
173	10643	MIRE ARCHITECTURE	Plans pour centre communautaire	3 449,25 \$
				196 458,50 \$
202400136	Dépôt	INFOTECH	Remboursement erreur paiement	2 121,00 \$
138	Dépôt	MRC MEMPHRÉMAGOG	Équilibrage rôle	925,50 \$
141	Dépôt	EUROFINS ENVIRONEX	Analyses d'eau selon RQEP	389,21 \$
145	Dépôt	INFORMATIQUE ORFORD	Problématique imprimante	150,05 \$
146	Dépôt	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Audit 2023	13 797,01 \$
151	Dépôt	VILLE DE WATERVILLE	Collecte déchets et compost	9 166,66 \$
152	Dépôt	MARCHÉ GUY PATRY	Eau, breuvages et épicerie conseil	175,32 \$
153	Dépôt	HTCK	Essence voirie	495,01 \$
154	Dépôt	RIGDSC	Enfouissement et redevances	2 296,98 \$
155	Dépôt	DENIS FERLAND	CCU et comité paysage	65,00 \$
157	Dépôt	RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	Quote-part	2 423,67 \$
159	Dépôt	BUROPRO CITATION INC.	Contrat photocopieur	845,88 \$
160	Dépôt	BERNARD MAYRAND	CCU et comité paysage	65,00 \$
161	Dépôt	RÉGIE INCENDIE DE L'EST	Quote-part 2/4	37 590,92 \$
162	Dépôt	VIVACO	Peinture, colle, asphalte, chlore	214,95 \$
163	Dépôt	N4 MOBILE INC.	Internet station pompage	236,72 \$
165	Dépôt	GROUPE SIGNALISATION	Panneaux	162,00 \$
166	Dépôt	WASTE MANAGEMENT	Cueillette recyclage	8 551,68 \$
168	Dépôt	VANESSA HOULE	Entretien Hôtel de ville	260,00 \$
172	Dépôt	F. RACICOT EXCAVATION	Entretien chemin des Cerfs	1 360,88 \$
				81 293,44 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 mars 2024

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 mars 2024.

12. DIVERS

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen exprime ses préoccupations concernant la vitesse des véhicules et le non-respect des arrêts obligatoires par certains conducteurs. Le directeur général informe le citoyen que le représentant de la municipalité auprès de la Sûreté du Québec a été informé de la situation. Le citoyen a souligné le manque d'interventions malgré le nombre d'infractions observées. En réponse, le maire assure que la municipalité transmettra ces informations à la personne responsable de Hatley à la Sûreté du Québec.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19h35.

Pierre Côté
Maire

Justin Doyle
Directeur général/greffier-trésorier